Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 14 (1876)

Heft: 18

Artikel: Lè comunâ d'âo Grand Conseil

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-183767

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

temps. Considérant que toujours, s'il y aura à mettre des pièces de rechange, cela entraînera assurément de certaines corrections, c'est déjà pourquoi il est impossible de consentir au désir exprimé par quelques intendants d'arsenaux cantonaux et ci-dessus indiqués.

» Enfin, il doit paraître inadmissible de vouloir faire exécuter une partie des réparations par la fabrique d'armes et soumettre ensuite les mêmes armes à une nouvelle réparation dans les cantons.

» Appuyé sur ces réflexions, le département militaire nous a transmis les indications suivantes:

» 1º La fabrique fédérale d'armes est à instruire, qu'elle n'aura à délivrer les armes qui lui ont été assignées pour être réparées qu'après les avoir ramenées en un état complètement capable de service.

» Il est bien entendu qu'on n'en occasionnera que les frais qui sont strictement nécessaires pour at-

teindre le but désigné.

» 2º La fabrique d'armes dressera ses comptes pour frais de réparations, de manière qu'il est facile d'en pouvoir déduire les frais pour chaque arme séparément, afin de rendre possible aux commettants de pouvoir répartir les frais aux porteurs respectifs.

» Les autorités militaires cantonales, ainsi que la section administrative, la dernière pour en aviser les contrôleurs d'armes des divisions, sont à informer de ces indications pour pouvoir s'y introduire.

» En vous donnant connnaissance par la présente de ces indications qui nous ont été adressées, ainsi que des considérations qui les ont provoquées, nous profitons de l'occasion pour vous assurer de notre parsaite considération. »

Est-ce que Littré n'en prendrait pas la jaunisse!

Lè comuna d'ao Grand Conseil.

Ah bin! ne sein frais dein lo canton de Vaud! Ariâ-vo cru que iavâi dâi comunâ pè lo grand conset? Eh bin! ien a, que l'est dâi conseillé dè pè lo distri d'Etsalleins, à cein que m'a djurâ on bon Vaudois dè pè Malapalud.

A l'abbayi de Polhi-Petet, l'ont fé dâi bio discou pè lo banquiet, que ia z'u quie dâi crâno citoyens qu'ont adrâi bin dévezâ. Mâ quand lo conseillé est montâ su la trâblia, tsacon sè redzoïessâi dè l'oûrè po cein que dâi savâi menâ lo mor. Mâ ein après, quand bin ien a que criâvon : bravo! m'n'ami dé Malapalud étâi furieu. « Emaginâ-vo vai, » que m'a de, « que cllia canaille, que yé vôta por li, Dieu mè » perdenâ, l'est dè cllia ternacionale, l'est on co-» munâ et pi paraît le z'autro assebin, kâ l'a z'u » lo toupet de dere: » Chers concitoyens! ayez confiance en vos représentants, car nous voulons le bien du peuple! « Eh bregands! comunistes! va! » avoué lâo bin dâo peuple! Que lâi vîgnon vâi! » m'écrasâi se ne lâo foto pas on coup dè fusi se » l'ont lo malheu d'aborda per tsi no, et dévant dè » lâo baillî mon bin, y'amèré mi mè vairè éclliafâ! »

Dài tserottons dè pè Monlavela menâvon dâo bou pè Mordze; l'ein aviont dou moulo. Quand l'euron détserdzî, lo monsu que l'avâi atsetâ, lâo z'allà terî demi-pot ao bossaton et quand l'euron fifa, lao dese : lo trovâ-vo bon?

- Oh! adrâi bon, que desiron, l'est bin damadzo qu'on ausse pas dâi cous asse longs que n'hâta de raté, po lo cheintre pe grand teimps!

Le Moniteur de l'Ain, publie ce petit bijou de fable, signé: J-M. VILLEFRANCHE.

> L'ombrelle et le parapluie. L'ombrelle, quand le temps est beau, Sort pimpante de son fourreau, Prête à vous tenir compagnie; Mais que le ciel devienne noir : Bonsoir!

Plus d'ombrelle... Paraît alors le parapluie ; Il vient subir pour nous l'eau, la grêle, le vent ; C'est l'ami véritable. Hélas! mais trop souvent

Dans nos amitiés les plus belles Que trouve-t-on? Des amitiés d'ombrelles.

On attribue à Roger de Beauvoir cette spirituelle répartie :

Cet homme de lettres avait été quelque peu persécuté par les huissiers, et il avait gardé à ces honorables fonctionnaires une invincible antipathie.

Il affectait même de dire, quand il venait à parler d'eux : lé huissiers.

- Pourquoi, lui demanda, un jour Gozlan, ne dites-vous comme tout le monde les huissiers.

— Dire les-z-huissiers, jamais! s'écria-t-il avec un geste d'horreur. Jamais de liaison avec ces gens-là!

--

Dans un discours prononcé par Victor Hugo en faveur d'une délégation d'ouvriers français à la grande exposition de Philadelphie, on remarque ce

passage à la fois si beau et si frappant de vérité : «... L'Histoire, par moments, semble pleine de ténèbres. On dirait que le vieil effort du mal contre

» le bien va réussir. Les hommes du passé, ceux qu'on appelle les maîtres du monde, et qui ne

sont pas même maîtres de leur berceau ni de leur

» tombeau, les hommes du passé font un travail

» terrible. Pendant que nous tâchons de créer la

vie, ils font la guerre, c'est-à-dire ils font la mort.

Faire la mort, quelle sombre folie! Les hommes régnants, si différents des hommes pensants, travail-

» lent pendant que nous travaillons. Ils ont leur fécon-

dité à eux, qui est la destruction; ils ont eux aussi

» leurs inventions, leurs perfectionnements, leurs

découvertes ; ils inventent, quoi ? le canon Krupp ; » ils perfectionnent, quoi? la mitrailleuse; ils décou-

» vrent, quoi ? le Syllabus. Ils ont pour épée la force

» et pour cuirasse l'ignorance ; ils tournent dans le » cercle vicieux des batailles; ils cherchent la pierre

philosophale de l'armement invincible et définitif;